



«Assimilation et vulgarisation des éléments du plan d'action FLEGT
par la société civile gabonaise, pour sa participation qualitative
aux travaux de négociation et de mise en œuvre de l'APV»

Numéro du contrat : DCI-ENV/2011/273-200

RAPPORT NARRATIF INTERMEDIAIRE 1



BRAINFOREST

Quartier Ambowé, B.P : 23 749 Libreville – Tel : 07 97 84 25

E-mail : info@brainforestgabon.org – www.brainforest-gabon.org

N° enregistrement : 00265/MISPD/SG/CT - NIF : 89616C

*Projet : «Assimilation et vulgarisation des éléments du plan d'action FLEGT
par la société civile gabonaise, pour sa participation qualitative aux travaux de négociation et de mise en
œuvre de l'APV»*

® Les opinions versées, les informations présentées dans ce rapport ne constituent en aucune façon
l'expression de l'opinion des donateurs et sont la responsabilité de Brainforest.

© avril 2013



«Assimilation et vulgarisation des éléments du plan d'action FLEGT
par la société civile gabonaise, pour sa participation qualitative
aux travaux de négociation et de mise en œuvre de l'APV»

Numéro du contrat : DCI-ENV/2011/273-200

RAPPORT NARRATIF INTERMEDIAIRE 1



Un atelier de sensibilisation (Cocobeach)

TABLE DES MATIÈRES

I -DESCRIPTION	7
I-a) Nom du bénéficiaire du contrat de subvention	7
I-b) Nom et fonction de la personne contact	7
I-c) Nom des partenaires de l'Action	7
I-d) Intitulé de l'Action	7
I-e) Numéro du contrat :	7
I-f) Date de début et date de fin de la période de reporting	8
I-g) Pays ou région(s) cible(s) :	8
I-h) Bénéficiaires finaux et/ou groupes cibles (y inclus le nombre de femmes et d'hommes) :	8
I-i) Pays dans lequel/lesquels les activités sont réalisées (si différent du point 1.7)	8
II -EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DE L'ACTION	9
II - 1) Résumé de l'Action	9
II - 2) Activités et résultats	11
III -MODIFICATION DES ACTIVITÉS	27
III - 1) Activités modifiées/ non réalisées	27
III - 2) Motifs pour la modification/ non exécution de l'activité planifiée.	28
III - 3) Contrats attribués	31
III - 4) Veuillez fournir un plan d'action mis à jour	32
IV -PARTENAIRES ET AUTRE COOPÉRATION	33
IV - 1) Evaluation des relations entre les partenaires formels de cette Action	33
IV - 2) Relations entre l'organisation et les autorités étatiques.	34
IV - 3) Comment ces relations ont-elles affecté l'action ?	35
IV - 4) Les liens et les synergies développés avec d'autres actions.	35
IV - 5) Synergie avec d'autres subventions reçues précédemment de l'UE	36
V -VISIBILITÉ	37
VI - 1) Rapports de missions (documents pdf en additif)	39
VI - 2) Brochures (documents pdf en additif)	39
VI - 3) Note de position de la Société Civile	39
VI - ANNEXES	39
VI - 4) Planning des actions de communication (documents pdf en additif)	41
VI - 5) Guide de la communication (documents pdf en additif)	41
VI - 6) Articles de presse	41
VI - 7) Liens consultables	41



Préfet de Mayumba ouvrant les travaux



Une vue de l'assistance

I - DESCRIPTION

I-a) Nom du bénéficiaire du contrat de subvention

- *ONG Brainforest.*

I-b) Nom et fonction de la personne contact

*ZUE OBAME Richelieu, Responsable du Programme de gouvernance forestière, Point focal FLEGT/
Société civile.*

I-c) Nom des partenaires de l'Action

- *FERN*
- *Well-Grounded*
- *Association Gabonaise pour les Nations Unies (AGNU)*
- *Nyanga-Tour*
- *Réseau Dibumbu*

I-d) Intitulé de l'Action

« Assimilation et vulgarisation des éléments du plan d'action FLEGT par la société civile gabonaise, pour sa participation qualitative aux travaux de négociation et de mise en œuvre de l'APV »

I-e) Numéro du contrat :

DCI-ENV/2011/273-200

I-f) Date de début et date de fin de la période de reporting

- Novembre 2011 à Décembre 2012

I-g) Pays ou région(s) cible(s) :

- ▶ Province de l'Estuaire :
 - *Département du Komo Océan (Nzomoe),*
 - *Département de la Noya (Cocobeach),*
- ▶ Province du Woleu-Ntem :
 - *Département de l'Okano (Mitzi)*
- ▶ Province de la Ngounié :
 - *Département de Douya-Onoye (Mouila)*
- ▶ Province de la Nyanga :
 - *Département de Mougoutsi (Tchibanga)*
 - *Département de la Basse Banio (Mayumba).*

I-h) Bénéficiaires finaux et/ou groupes cibles (y inclus le nombre de femmes et d'hommes) :

Les 36 ONG membres du réseau FLEGT/APV de la société civile (cf annexe), 20 personnes par regroupement de villages dans les zones d'exploitation forestières suivantes:

- *Département de Nzomoe ;*
- *Département de la Noya (Cocobeach)*
- *Département de Mougoutsi (Tchibanga)*
- *Département de la Basse-Banio (Mayumba)*

I-i) Pays dans lequel/lesquels les activités sont réalisées (si différent du point 1.7)

- *Gabon*

II - EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DE L'ACTION

II - 1) Résumé de l'Action

L'action vise à favoriser l'assimilation et la vulgarisation des éléments du plan d'action FLEGT par les acteurs de la société civile gabonaise. Le but de cette démarche est de préparer et renforcer (qualitativement) la participation des OSC aux activités de négociation puis, de mise en œuvre de l'APV.

A cet effet l'action concentre ses activités autour des axes suivants :

Axe I : Renforcement des capacités techniques des OSC sur les éléments du plan d'action FLEGT

Cet axe supporte toutes les activités liées à la sensibilisation et à la formation aux concepts du FLEGT. Son but est de faciliter l'assimilation et la vulgarisation des éléments du plan d'action FLEGT par la société civile gabonaise afin, que cette dernière participe qualitativement aux travaux de négociation et de mise en œuvre de l'APV. Le rapport ci-présent donne le détail des concepts abordés au cours de l'année 1 du projet.

Axe II : Mise en place des cellules de suivi des activités forestières.

Le but de cet axe est :

- *Informar et de former la société civile, les communautés rurales, et les administrations territoriales locales sur la notion d'OIF. Il s'agissait aussi de traiter de l'importance de cet outil de gouvernance ; d'aborder la discussion sur ses enjeux, et de susciter l'intérêt des bénéficiaires des formations vis-à-vis du concept.*
- *Initier à la méthodologie, aux techniques, et à l'usage de ses outils (GPS, appareil photos numériques, etc.).*

A l'exception du protocole d'accord en cours d'élaboration par l'équipe de consultants juristes, le présent rapport ne pointe dans le cadre de cet axe aucune activité mise en œuvre au cours de l'année 1. Les gestionnaires du projet ont fait le choix délibéré de mettre à l'année 2 les activités relatives à cet axe de travail.

La raison en est simple : étant déjà bénéficiaire d'un appui du programme ACP-FLEGT de la FAO pour soutenir la formation sur l'OIF externe au profit des OSC, les gestionnaires du projet ont voulu capitaliser les apports et leçons apprises du programme que soutient la FAO, pour ensuite procéder à la création des cellules de suivi des activités forestières tel que prévu dans le projet que soutient la délégation de l'UE, à l'axe 2.

Ainsi, les cellules pourraient être actives fortes des enseignements reçus lors du projet avec le programme ACP-FLEGT.

Axe III : Participation efficace de la plateforme aux négociations.

Cet axe a vocation à soutenir les activités liées à la formation aux techniques de plaidoyer et l'appui institutionnel aux OSC. Assurées par FERN, les activités relatives à la formation aux techniques de plaidoyer ont été mises en œuvre et sont présentées dans le rapport. L'appui institutionnel dévolu à Well-Grounded n'ayant plus eu lieu, rien n'y est indiqué. On note également le manque de progrès du processus de négociation de l'APV FLEGT au Gabon qui, n'a pas permis d'assurer une participation plus dynamique aux OSC.



Axe IV : La communication

De nombreux documents de communication sur le FLEGT, tout comme le plan de communication du projet, et des outils ont été produits et sont consultables en ligne.

II - 2) Activités et résultats

Le présent rapport donne un aperçu des activités qui ont été mises en œuvre au cours de la période allant de novembre 2011 à décembre 2012. Ces activités concernent les axes ci-après :

- *le renforcement des capacités des OSC ;*
- *la participation aux négociations ;*
- *la communication.*

Il livre également des informations sur les activités qui n'ont pas eu lieu, et sur les raisons de la non exécution de ces dernières.

■ **Évaluation des activités relatives à l'axe 1 Renforcer les capacités des OSC de la plateforme FLEGT pour leur permettre de comprendre et analyser certaines thématiques clés du processus FLEGT et les contenus de la législation forestière en relation à ces thèmes.**

Il s'agissait pour cet axe d'organiser à l'intérieur du pays (Estuaire, Nyanga, Woleu-Ntem, Ogooué-Ivindo, Ngounié) et à Libreville, 8 missions de sensibilisation et d'information sur les concepts suivants du FLEGT:

- Observation Indépendante des Forêts ;
- Système de traçabilité du bois ;
- La chaîne d'approvisionnement ;
- Les procédures de contrôle de la conformité des bois.

Cependant, sur 5 régions contractuellement retenues pour accueillir les missions de sensibilisation aux motifs qu'elles abritent d'intenses activités d'exploitation forestière, (Estuaire, Nyanga, Woleu-Ntem, Ogooué-Ivindo et Ngounié) deux provinces seulement (Nyanga et Estuaire) ont été partiellement couvertes.

Pour la province de la Nyanga, les activités ont précisément eu lieu dans les départements de la Basse Banio et de Mougoutsi. Les travaux se sont déroulés deux (2) jours

durant, pour 30 participants dans chaque site. L'organisation et le déroulement ont par contre requis 7 jours pour chaque atelier. Ainsi, du 08 au 15 mai les travaux ont eu lieu à MAYUMBA dans la Basse BANIO, et du 16 au 22 à TCHIBANGA dans le département de MOUGOUTSI. A l'Estuaire ce fut du 21 au 30 mars 2012 à NZOMOE, et du 1er au 7 avril à Cocobeach, département de la NOYA.

Lors des activités de sensibilisation, en plus de faire des présentations, des débats interactifs, des brochures sur chacune des thématiques suivantes ont été distribuées. Soit un total de 250 exemplaires de brochures par site:

- Ce qu'est le FLEGT,
- Le développement des Lois à travers le FLEGT
- La politique commerciale de l'UE à travers le FLEGT
- Pourquoi faut-il développer un partenariat avec les pays producteurs...

Les ateliers ont été organisés par les OSC AGNU et Nyanga-Tour en leurs qualités respectives de partenaires du projet, mais aussi et surtout d'organisations membres de la plateforme FLEGT dont les zones d'activités susmentionnées sont précisément les régions d'intervention. L'Estuaire pour AGNU, et la Nyanga pour l'ONG Nyanga-Tour.

L'appui technique pour encadrer les échanges, restituer les contenus des concepts, et tenter de garantir les buts visés était assuré par Brainforest. Le choix des participants, quant à lui, obéissait à deux critères : le principal et le plus important était la proximité de leur cadre de vie (villages ou regroupements de villages) avec les sites d'exploitation du bois : concessions forestières, scieries, parc à bois ou chantier forestier. Le second critère était plus subjectif et prenait en compte la qualité de l'individu concerné (chefs de familles ou de clans, personnes influentes dans les villages ou les communautés, les jeunes gens scolarisés et autres élites actives ou à la retraite).

Les autorités locales étaient également conviées aux travaux en vertu : (i) de leurs statuts d'autorités administratives et, (ii) de l'importance stratégique que revêt la ressource forestière dans le contexte à venir de l'entrée en vigueur de la Loi sur la décentralisation.

Au sujet de ce qui a été fait :

1) À propos de l'Observation Indépendante des Forêts (OIF).

La communication s'est attelée à préciser le contenu du concept d'OIF. Pour ce faire, il fut utile d'en livrer:

- La définition.
- L'objectif.
- Les différentes formes.

Concernant la définition, les participants ont retenu que l'Observation Indépendante des forêts (OIF) est une approche consistant à recueillir des informations crédibles et vérifiables sur l'application des lois forestières et les problèmes spécifiquement liés à la gouvernance, et à utiliser ces informations pour encourager les gouvernements à prendre des mesures qui s'attaquent directement aux problèmes identifiés.

Quant à l'objectif, ils ont appris qu'un OIF vise à contribuer à l'effort d'endiguement des pertes de recettes de l'Etat dans ce secteur économique comme le souligne un rapport de la Banque Mondiale¹. En outre, que l'OIF vise l'amélioration de la gouvernance dans le contexte particulier d'un APV/FLEGT.

Aussi, il fut précisé le besoin de bien renforcer les capacités techniques des organisations de la société civile en matière d'observation indépendante de l'application des lois forestières et des principes de la bonne gouvernance. Ce besoin, il sera appris aux participants qu'il trouve déjà un début de solution à travers le projet que soutient le Programme ACP-FLEGT de la FAO. La mise en œuvre des opérations suivantes en constitue les éléments tangibles:

1. Initier ces acteurs à la préparation et à la réalisation des enquêtes de terrain ;
2. Développer auprès d'eux une démarche de comptes rendus et de rapports fiables, objectifs et utiles, appuyée si possible par la gestion d'une base de données ;
3. Engager les différents acteurs dans une dynamique visant à provoquer une réforme des textes et leur application effective;
4. Familiariser ces derniers à l'utilisation de certains outils de base (GPS, appareils photos

¹ Formulation and Implementation of National Action Plans to Combat Illegal Logging and Other Forest Crimes. Results of ENA-Fleg. World Bank Technical Paper.

numériques, logiciels de traitement des données cartographiques).

Abordant les différentes formes d'OIF, il a été expliqué aux participants qu'il existe deux types d'observation indépendante de la mise en application des Lois forestières et de la gouvernance².

1. L'Observation Indépendante Externe (OIE) menée très souvent par les OSC, sans protocole d'accord avec le gouvernement. Cette forme ne garantit ni l'accès aux sites physiques, ni aux documents.

2. Ensuite, il y a l'OI-FLEG officiellement mandatée (OIM). Ce dernier est basé sur un protocole d'accord passé entre le gouvernement et un opérateur tiers, afin de permettre à ce dernier de mener des activités de suivi d'application des Lois. Ce type d'OIF donne un accès à tous les sites physiques d'exploitation forestière, et à tous les documents officiels. Il convient toutefois de préciser qu'il est le résultat d'une négociation et qu'autant l'accès aux informations reste tributaire des clauses de l'accord passé, autant la publication des résultats d'enquêtes reste soumise à validation par la partie gouvernementale.

A la lumière des deux approches, il est à retenir que l'OIE bénéficie d'un coefficient de liberté important, mais que son action a une portée réduite du fait de son caractère informel. A l'inverse, l'OIM est victime des clauses de la négociation.

Pour compléter la session d'information, il fut indiqué que les grandes étapes de mise en œuvre sont les mêmes pour les deux formes d'OI-FLEG³. Selon les négociations de l'APV FLEGT au Gabon pour le moment, il semble peu probable que le gouvernement soit prêt à accepter un OIM, donc pour le moment la stratégie des OSC vise plutôt à mettre en place l'OIE, une surveillance réalisé par les OSC et des représentants des communautés locales.

Ainsi, l'OIE pourra se développer indépendamment du progrès de processus APV FLEGT et pourra servir comme 'veille' générale sur la gouvernance forestière et l'application du Code Forestier.

² Manuel_OIFLEG_REM.pdf. 2012.

³ Idem

Tableau n°1 : étapes de mise en œuvre d'une opération d'OIF.



2) À propos du Système de traçabilité du bois, de la chaîne d'approvisionnement, et des procédures de contrôle de la conformité des bois.

La communication, lors des sessions d'information, présentait ces trois notions comme étant constitutives d'un tout homogène appelé Système de Vérification de la Légalité (SVL). Le SVL est un ensemble de moyens fiables permettant de distinguer les produits forestiers d'origine licite de ceux d'origine illicite.

Pour ce faire, le SVL intègre à la fois :

- Un système de traçabilité des produits ;
- Des procédures de contrôle ;
- Une définition de la chaîne d'approvisionnement.

Afin de permettre aux participants de bien saisir les contenus des notions abordées, les gestionnaires du projet ont indiqué que La traçabilité est la capacité de retracer le cheminement d'un produit qu'il soit ligneux, ou alimentaire... à travers toutes les étapes de la production, de la transformation, et de la distribution.

C'est la capacité à suivre un produit de sa conception à sa fin de vie. Dans le cas du bois, de la souche de l'arbre jusqu'au port d'exportation. Illustrant le propos, il a été expliqué aux participants qu'il s'agira, à partir d'un identifiant convenu (code barre par exemple, etc.), de retracer un bois. Autrement dit, il s'agira d'établir un lien informatique permettant de remonter un produit ligneux mis sur le marché, du produit de consommation final à la souche de l'arbre qui a servi à la fabrication du produit.

Ainsi, on s'attendrait à ce que le système de traçabilité élaboré par le Gabon rende les informations telles que : le pays producteur, le nom du concessionnaire ; le titre d'exploitation, sa localisation géographique, les coordonnées de l'Unité Forestière Aménagée (UFA), et de l'Assiette de coupe où le bois a été prélevé , etc

L'objectif recherché à travers le développement d'un tel système, c'est de donner aux administrations compétentes, au secteur privé, et à la société civile la possibilité d'avoir une idée précise⁴:

1. de l'origine du bois produit ;
2. du caractère légal des sources d'émissions ;
3. des quantités produites et éventuellement des retours obtenus en terme de recettes, et de bénéfices sociaux pour les communautés.

Il s'agit d'un outil de garantie de la conformité légale des bois, autant que de la gouvernance.

Venant aux procédures de contrôle, il sera dit qu'il s'agit de l'ensemble des opérations administratives concourant à vérifier qu'un bois a été produit selon la procédure réglementaire. Les procédures de contrôle sont spécifiques à chaque administration interve-

⁴ Pool Technique projet STBC/MINFOR/UE, « système de traçabilité dans les forêts communales » similitudes avec la traçabilité nationale. 23 Pages

nant le long de la chaîne d'approvisionnement, a rappelé le conférencier.

La chaîne d'approvisionnement enfin, a été abordée. Il sera rappelé que cette notion, pour sa part, renvoie aux différents niveaux (points) de contrôle de la conformité des bois. La chaîne d'approvisionnement s'étend des sites de production aux points d'exportation en passant par les zones d'entreposage.

Ce qu'il faut surtout retenir, soulignera le conférencier, c'est que la maîtrise de la chaîne d'approvisionnement introduit la nécessité d'avoir un moyen de contrôle fiable qui évite au niveau des points à « hauts risques », des mélanges des bois issus d'origines illicites à ceux d'origines licites.

Les informations ci-dessus confirment l'idée soutenue au départ de l'exposé et selon laquelle, les trois notions évoluent en phase pratique dans une logique de synergie, conclura le point focal. En effet, il ne peut y avoir un contrôle de la chaîne d'approvisionnement efficace que si ce dernier est assorti d'un système de traçabilité, complété dans son efficacité par la définition formelle de procédures de contrôle claires et précises, avec identification des objets à contrôler.

Aux termes des exposés, l'analyse des réactions des participants lors de leurs interventions respectives a autorisé les commentaires suivants :

1. Au sujet de la connaissance du processus FLEGT en général, et des concepts discutés en particulier.

Les différentes sessions d'information ont permis de découvrir que la connaissance de la thématique FLEGT, l'engagement du pays à ce processus, les objectifs y poursuivis sont globalement méconnus aussi bien des administrations sectorielles déconcentrées (Eaux et Forêts, Environnement, Agriculture, Economie, Travail, etc.) que des administrations décentralisées qui, pourtant, ont un intérêt à avoir une meilleure compréhension de cette thématique, afin d'avoir un bon contrôle de la ressource forestière, première source de revenus pour leurs budgets dans le contexte à venir de l'entrée en vigueur du régime de la décentralisation.

Quant aux OSC, si la thématique n'est pas nouvelle pour eux, la maîtrise de tous les concepts est encore à ajuster. Ainsi, prenant notamment le cas de l'OIF, beaucoup d'entre

eux en ont entendu parler, mais la capacité réelle à pratiquer l'observation est à renforcer.

Certes, le projet que soutient la FAO a pour but d'asseoir les fondamentaux de l'exercice d'OIF, mais il reste tout de même à soutenir que c'est par la répétition de l'exercice et la disponibilité des outils que les uns et les autres pourront parfaire leurs compétences en matière d'OIE.

Les quelques extraits d'interventions ci-dessous tendent à illustrer les contenus des échanges qui ont suivi les exposés. Ces interventions montrent aussi surtout, l'intérêt que les populations nationales accordent à la ressource forestière du pays.

■ A l'Estuaire dans les départements de NZOMOE et de la NOYA

Les parties prenantes ont rappelé les manquements du secteur forestier en dénonçant l'absence de profit réel de l'exploitation du bois aux communautés riveraines, malgré les dispositions réglementaires qui prévoient des droits et obligations à respecter à leurs profits.

Un participant, par ailleurs chef de regroupement de village dira ce qui suit :

« Nous ne refusons pas de respecter la Loi sur les forêts contrairement à l'idée répandue selon laquelle ce sont les villageois qui détruisent les forêts en coupant des bois sans être autorisés. Nous sommes d'accord avec tous les objectifs expliqués ici. Mais, nous voulons être au courant de ce qui se passe et aussi profiter des bénéfices de ces forêts car, si on nous enlève tout avec quoi vivrons- nous ? ».

2. Au sujet des actions à mener pour faire progresser la cause de la thématique FLEGT au Gabon.

Les commentaires et surtout les recommandations des participants et de certains officiels, ont été perçus comme une piste riche d'enseignements pour aider le dossier FLEGT à progresser.

Au sujet des commentaires et dans la Nyanga, le Gouverneur de province en personne dira:

«La faible mise en place d'une chaîne de solidarité entre les parties prenantes de la gestion durable des ressources naturelles est l'une des causes qui expliquent les limites de la filière bois telles que vous l'abordez à travers ce processus gouvernemental.

Par exemple :

- le manque de coordination des efforts et des actions engagées par les parties prenantes;*
- la connaissance parfois insuffisante des rôles et prérogatives des uns et des autres pourtant acteurs d'une même chaîne ;*
- le manque d'offre de services publics de qualité, provenant des OSC, du fait essentiellement de leur faible capacité technique.*

Sont autant d'éléments qui, au delà des considérations subjectives, peuvent freiner la dynamique d'un secteur d'activité. L'efficacité de l'action qu'a entreprise le gouvernement dépendra aussi de la capacité des uns et des autres à conjuguer leurs efforts à celles du gouvernement. »

Les OSC ont surtout formulé des recommandations visant à rendre leur participation à l'action de lutte contre l'exploitation illégale des forêts plus dynamique. Il s'agit :

- Pour l'Administration des forêts et les autres services techniques locaux de gestion des ressources naturelles, de faciliter leur travail en acceptant les demandes de collaboration sur le terrain ;
- D'intensifier leur déploiement sur le terrain afin, non seulement d'informer les communautés, mais aussi les administrations ;
- Promouvoir le partage équitable des bénéfices issus de l'exploitation forestière.

Prenant en compte tout ce qui précède, l'évaluation objective de l'axe force aux conclusions suivantes : (i) le niveau de perception des contenus du FLEGT doit d'une façon générale, être renforcé pour obtenir une adhésion massive à ses objectifs ; (ii) en plus des formations théoriques, il importe que les acteurs pratiquent les enseignements ; (iii) le faible niveau culturel des acteurs (communautés rurales et beaucoup de membres des OSC) invite les gestionnaires des projets à trouver des méthodes innovantes pour faire passer le message. Dans tous les cas, au terme de la phase de sensibilisation portée par l'année 1, il est à retenir que l'année 2 servira pour évaluer l'internalisation des concepts

par les OSC et les communautés.



Évaluation des activités relatives à l'axe 3 permettre aux OSC membres de la plateforme FLEGT de participer effectivement au processus de négociation de l'APV FLEGT et plus généralement dans la mise en œuvre du futur accord entre le Gabon et l'UE.

Ici, l'objectif du projet était d'amener les acteurs de la société civile à s'entraîner à développer des positions propres sur les thématiques abordées dans le cadre du projet, ainsi que sur d'autres thèmes spécifiques qui font ou feront l'objet des discussions entre les parties prenantes au cours du processus de négociation de l'APV.

Assuré par Brainforest et FERN avec quelques appui juridique par Client Earth, les activités portant sur cet axe se traduisent par :

1- Activités et Résultats. Tenue d'une réunion de concertation de la plateforme le 21 Avril 2012, sur les priorités de la société civile par rapport à la grille de légalité et l'APV en général.

Cette réunion avait vu la participation de 21 OSC sur les 32 que compte le réseau FLEGT de la société civile gabonaise. Le but de ces travaux était de faire le point sur le niveau d'avancement des négociations relatives à la signature de l'APV entre le Gabon et l'Union Européenne et de formuler une note de position⁵ sur leur priorités dans la grille de légalité (principe 3, 4, 9), le processus APV FLEGT et leurs engagements.

1- Organisation d'une formation de plaidoyer des OSC du 27 au 28 novembre, en lien avec les thématiques actuelles (processus APV FLEGT, insécurité foncière, marché de crédits et accaparement des terres à travers les grandes plantations agro-industrielles).

La formation a été basée sur le manuel de FERN "Provoquer le changement"⁶ et a permis au 27 participants de 18 OSC de la plateforme de s'approprier du manuel et de comprendre les diverses approches de plaidoyer et les bénéfices et désavantages, le processus de plaidoyer, les outils disponibles, la cartographie des adversaires et alliés. La formation consistait des sessions techniques et à la fois des applications pratiques en travail en groupe sur des thèmes pertinents. C'est surtout grâce à ces exercices réels que les OSC ont pu apprécier la formation. L'évaluation de la formation indique que les participants ont généralement été satisfaits (Documents en annexe). Les présentations de l'atelier sont disponible sur le site web de gabon ma terre⁷.

En plus de la formation de plaidoyer il y a eu une session interactive facilitée par Client Earth sur le manuel de procédures d'élaboration des cahiers de charge. Ceci a été indiqué comme des textes d'application à prendre dans la dernière version de grille légalité pour laquelle la plateforme de la société civile allait faire de propositions.

Des échanges entre Client Earth, FERN et Brainforest ont commencé en mai 2012 et une première mouture a été présentée à la plateforme. Des travaux en groupe et un débat interactif en plénière a permis d'intégrer d'autres éléments. (La version actuelle en annexe). Il faut retenir que le manuel de procédure une fois finalisée est destiné aux parties prenantes des négociations de l'APV FLEGT et une fois adopté il s'adressera à tous les acteurs du secteur forestier (Populations rurales, opérateurs privé, Administrations Locales, Administration des forêts, Autorités judiciaires, partenaires au développement, Autorités de délivrance des licences FLEGT etc).

5 <http://loggingoff.info/fr/document/la-soci%C3%A9t%C3%A9-civile-gabonaise-pr%C3%A9sente-sa-premi%C3%A8re-note-de-position>

6 <http://www.fern.org/fr/publications/toolkits/provoquer-le-changement-un-kit-d%E2%80%99outils-pour-les-ong-africaines>

7 <http://gabonmaterre.org/index.php/activites/actu/atelier2-2>

Ce manuel et textes d'application sont sans doute une des priorités les plus hautes pour l'ensemble de la société civile et pour les communautés locales.

2- Organisation d'un atelier national sur la tenure foncière sous la double supervision de FERN et de Brainforest, avec la collaboration de ClientEarth du 11 au 12 juillet 2012 y compris sur les liens entre le processus FLEGT et l'insécurité foncière.

Lors de cet atelier, le rapport de Liz Alden Wiley⁸ « Les droits fonciers au Gabon, faire face au passé – et au présent » a été lancé. Le rapport est basé sur une recherche détaillée sur le cadre juridique réalisé au Gabon lors en Novembre et Décembre 2011 ainsi bien que des visites dans trois provinces du Gabon.

Pour cet atelier le public cible était certes les OSC du réseau FLEGT, mais aussi toutes les administrations concernées par les questions foncières ainsi bien que le secteur privé (comme par exemple Olam).



⁸ <http://www.fern.org/fr/lesdroitsfonciersauGabon>

Pour l'atelier national sur le foncier les listes de présence affichaient 60 invités, les études quant à elles ont obligé les consultants à enquêter auprès d'un échantillon de villages (10) dans trois provinces (Woleu-Ntem, Ngounié, Nyanga) sur 9 que compte le pays. Un panel de 150 informateurs avait été consulté dans l'ensemble des villages. Les présentations de l'atelier sont disponibles sur le site web gabonmaterre.org⁹.

Cet atelier était suivi par une réunion de travail de la plateforme Environnement Gabon le 13 juillet 2012. Laquelle, a résulté par la mise en place d'une nouvelle dynamique 'GabonMaTerreMonDroit' qu'impulse les OSC gabonaises, à côté des discussions FLEGT qui n'avançaient pas. Le plan d'action pour sensibiliser les populations sur leurs droits est inclus dans l'annexe.

Concernant la dynamique 'GabonMaTerreMonDroit', les activités de sensibilisation se sont déroulées dans 3 provinces (Woleu-Ntem, Estuaire, Ngounié) de janvier à février 2013. La dynamique 'GabonMaTerreMonDroit'¹⁰ doit être comprise comme un exercice pratique visant à tester la capacité de plaider des OSC face aux autorités décentralisées, et aux populations rurales après leur initiation aux fondamentaux de la technique de plaider.

Même si cette activité n'était pas directement financée par le projet DUE, il nous semble pertinent de faire référence à elle car, elle démontre que malgré le blocage du processus APV FLEGT, la plateforme a continué à travailler dans un cadre plus large d'amélioration de la gouvernance et des droits des communautés.

3- Les deux représentants de la société civile pour les négociations de l'APV : Richelieu Zue Obame de Brainforest et Hubert Aime Koumba de l'ONG Environnement Sans Frontières/AGNU ont activement participé à cette initiative et à un atelier organisé par FERN à Bruxelles de 3 au 10 Octobre 2012 pour l'ACRN, (le réseau Africain des plateformes de la société civile des pays APV).

Cet atelier consistait à des échanges en internes par rapport au succès et défis lors de la négociation et la mise en œuvre de l'APV, échanges avec les ONG internationales, une séance de travail avec la Commission Européenne (DG DEVCO et DG ENV) et un événement au Parlement Européen. Tous les documents sont disponibles sur le site de

⁹ <http://gabonmaterre.org/index.php/activites/actu/atelier1-2>

¹⁰ <http://www.gabonmaterre.org/>

logging-off ¹¹. Une note de position a également été publiée. Cette activité n'était pas directement financé non plus par le projet de la DUE mais démontre comment la société civile gabonaise interagit avec leurs partenaires d'autres pays afin de pouvoir participer plus efficacement au processus de négociation de l'APV FLEGT.

Evaluation des activités relatives à l'axe 4 portant sur la communication et la visibilité du projet.

Il s'agissait pour cet axe de vulgariser l'information sur le FLEGT, notamment ses objectifs, son importance et surtout, l'information portant engagement du Gabon au processus d'amélioration de la gouvernance forestière à travers cet instrument que propose l'UE.

Différents canaux et supports de communication ont été utilisés pour permettre la réalisation de cette mission. Des liens y relatifs sont publiés sur le site web de Brainforest.

Il s'est agi pour la presse, des médias suivants:

- Radio Africa n°1 ;
- l'émission Environnement + de la chaîne de télévision TV+ ;
- la presse écrite, notamment le journal « Gabon Matin » ;
- la presse en ligne « Gabonreview », et « Gabonnews ».

Concernant les supports de communication, des brochures thématiques ont été produites afin de vulgariser les objectifs du FLEGT. Ces brochures portent sur :

- Le FLEGT et ses thématiques;
- Ce qu'est le FLEGT ;
- Le développement des Lois à travers le FLEGT ;
- La politique commerciale de l'UE à travers le FLEGT ;
- Pourquoi faut-il développer un partenariat avec les pays producteur ?

Les brochures sont consultables sur le site web de Brainforest à l'adresse : www.brainforest-gabon.org. Nous avons distribués au total 1000 copies de ces brochures au terme de tous les ateliers de sensibilisation.

¹¹ <http://loggingoff.info/fr/document/tous-les-documents-et-pr%C3%A9sentations-de-notre-at%C3%A9lier-crn-du-3-au-10-octobre-2012-%C3%A0-bruxelle>

En outre, FERN a repris sur le site « Logging off¹² » un certain nombre de publications portant sur :

- 1 Le glossaire du FLEGT ;
- 2 Qu'est-ce que le FLEGT ? ;
- 3 La politique commerciale de l'UE.

Ces publications sont pour l'instant, disséminées sous formes numériques à toutes les personnes désirant obtenir des informations sur le FLEGT, lorsqu'il nous est impossible faute de copies, de lui donner celles que nous nous avons produites.

Les liens orientant vers ces supports sont annexés au présent rapport. Si beaucoup d'éléments ont en effet été produits, force est d'admettre que la gestion du site web, principale interface des activités du projet reste à améliorer au cours de l'année 2. Pour la finalisation de ce rapport nous avons déjà mis la plupart des documents en ligne. Le plan de communication de Brainforest pour ce projet est également en ligne.

12 <http://loggingoff.info/fr/processes/flegt>

III -MODIFICATION DES ACTIVITÉS.

III - 1) Activités modifiées/ non réalisées.

Les activités modifiées ou non réalisées portent sur chacun des axes ci-dessous.

Axe I : Renforcement des capacités techniques des OSC sur les éléments du plan d'action FLEGT.

Pour cet axe, les activités non réalisées portent sur les missions de sensibilisation qui ne se sont pas effectuées à l'Estuaire et dans la Nyanga (dans respectivement deux départements sur quatre, identifiés pour chacune de ces provinces).

Il s'agit aussi des missions qui n'ont pas été effectuées dans le Woleu-Ntem, la Ngounié, et l'Ogooue Ivindo. excluant ainsi ces provinces pourtant contractuellement retenues.

Enfin, il s'agit des ateliers qui devaient être organisés à Libreville, avec pour objet les mêmes concepts qui ont été abordés à l'intérieur du pays. L'utilité de ces ateliers était de faciliter : (i) la compréhension des concepts ; (ii) la maîtrise des enjeux qu'ils renferment ; (iii) susciter la mobilisation pour revendiquer leurs mises en œuvre parfaite dans le contexte d'un APV signé.

Axe II : Mise en place des cellules de suivi des activités forestières.

La mise en place des cellules de surveillance des activités forestières n'a pas eu lieu. Le but de ces cellules était d'initier les OSC et les communautés aux activités d'OIE. L'intérêt en était que ces parties prenantes soient outillées pour déployer des plaidoyers efficaces, renforcés par les données collectées sur le terrain, sous formes de preuves.

Axe III : Participation efficace de la plateforme aux négociations.

Il s'agit des activités d'appui au renforcement des capacités institutionnelles des OSC de la plateforme « Environnement Gabon » d'une manière large, et plus spécifiquement des OSC locales partenaires que sont : AGNU, Nyanga-Tour, et Réseau DIBUMBU.

Conçues pour permettre aux enseignements et expériences acquis dans le cadre du projet et des autres actions connexes (FAO, DFID, etc) de parvenir à des terrains propices, les activités devant rendre possible ces résultats n'ont pas eu lieu pour garantir leur contribution à l'amélioration de la dynamique de la société civile au Gabon.

Axe IV : La communication.

La principale activité défailante et la plus dommageable a été le caractère peu fonctionnel du site web sensé héberger les informations du projet. Ce site n'a pas fait l'objet d'une animation adéquate.

III - 2) Motifs pour la modification/ non exécution de l'activité planifiée.

En terme général le projet a accusé du retard par rapport au calendrier initial. Des non-réalisations et des retards d'activités ont été enregistrés pour des raisons diverses. Le calendrier proposé a été trop ambitieux et n'a pas suffisamment pris en compte les compétences réelles des partenaires dans les régions.

Le manque de progrès du processus APV FLEGT a aussi créé une sorte de confusion sur la pertinence de certaines activités de ce projet, ce qui a créé des retards. Finalement la communication interne de ce projet n'a pas été assez efficace. Il s'agit notamment de la production des rapports d'activités par les OSC de l'intérieur du pays, de leur centralisation et de la rédaction finale du rapport consolidé intermédiaire 1. Ceci fut donc une source de préoccupation pour la soumission dans les délais des rapports intermédiaires techniques et financier, les programmations des activités en retard ou incomplètes. Cette situation sera remédiée en année 2 par un accompagnement très étroit des partenaires locaux par Brainforest et FERN.

Axe I : Renforcement des capacités techniques des OSC sur les éléments du plan d'action FLEGT.

Les actions de sensibilisation dans le Woleu-Ntem, l'Ogooué-Ivindo et la Ngounié n'ont pas eu lieu car assez rapidement après le début du projet Brainforest a réalisé qu'il n'était pas possible pour EsF/AGNU et NyangaTour de réaliser les activités dans les autres provinces, car n'ayant pas d'emprise sur les communautés de ces localités.

Par ailleurs, Brainforest lui-même ne disposant pas (en dehors de l'équipe de projet) d'assez de ressources humaines susceptibles d'être affectées à ces activités sur place, il fut utile de développer des partenariats avec des OSC locales de ces régions. Ainsi de suite il fallait identifier autres partenaires fiables qui pouvaient se charger de ces activités. Il fallait formaliser l'accord avec les OSC relais membres de la plateforme, qui devaient assurer l'exécution de cette activité au niveau de ces provinces.

Les discussions avec la Dynamique Mitzicoise pour la province du Woleu-Ntem n'ayant abouti qu'au mois de novembre 2012, il nous restait à formaliser le partenariat après avis du bailleur. Quant aux négociations avec l'ONG MUYISSI pour la prise en charge des activités dans la province de la Ngounié, elles avaient suffisamment progressé pour aboutir en juillet 2012 à un accord de principe avec les responsables de cette organisation.

Face à cela, il a fallu reprendre la négociation avec Muyissi en novembre pour aboutir finalement à une co-direction des tâches (Brainforest-Muyissi) à Mouila. Là encore, cet accord interne doit d'abord passer à la validation du bailleur.

Pour ce qui est des missions manquantes de l'Estuaire et de la Nyanga, et des ateliers de Libreville, une insuffisance de trésorerie aux dates programmées de certaines activités, (à compter de Mai 2012) suite à la location/vente du véhicule du projet, a lourdement retardé la mise en œuvre de certaines opérations. En effet, ayant reçus 80 % du montant du budget de l'année 1, l'acquisition du véhicule s'est faite pour sa part sur 100 % du montant requis par le fournisseur, pénalisant ainsi certaines lignes du budget, selon les explications de la cellule comptable et financière.

Quant à l'Ogooué-Ivindo, l'absence jusqu'à ce jour d'un partenaire dans cette province nous a amené à la substituer à deux départements de la province du Woleu-Ntem, qui ont en partage avec l'Ogooué-Ivindo le massif forestier de Minkébé, un des derniers éco-

systèmes intacts, et qui malheureusement fait de plus en plus l'objet d'attraction pour des opérateurs économiques de divers secteurs (industrie du bois, minières, conservation) et des exploitants artisanaux d'or et de bois.

Axe II : Mise en place des cellules de suivi des activités forestières.

Etant déjà bénéficiaire d'un appui du programme ACP-FLEGT de la FAO pour soutenir les activités de formation sur l'OIF externe par les OSC, les gestionnaires du projet sous l'orientation du coordonnateur du programme voulaient capitaliser les apports et leçons apprises du projet avec la FAO, pour ensuite programmer la création des cellules de suivi des activités forestières dans le cadre du projet que soutient la délégation de l'UE.

Cette démarche d'un point de vue stratégique, avait pour utilité de rendre les cellules immédiatement actives dès l'année 2, fortes des enseignements qu'elles avaient reçus lors du projet avec le programme ACP-FLEGT.

Axe III : Participation efficace de la plateforme aux négociations et renforcement des capacités organisationnelles des partenaires.

Suite à l'évaluation des capacités institutionnelles des partenaires locaux aux mois d'avril et mai et après plusieurs échanges entre Well-Grounded et ces OSC (AGNU, Nyanga Tour) lors des missions à Libreville de la personne ressource de Well-Grounded, en charge des activités du projet, cette dernière aboutira sur la conclusion qu'un travail en profondeur exigeant plus de temps et de ressources, comparativement à ce que le projet avait prévu, était nécessaire pour régler les besoins en renforcement des capacités institutionnelles.

Cette analyse fut partagée à tous les partenaires et une réunion de travail fut organisée à Bruxelles au mois d'octobre, regroupant : Brainforest, FERN, Well-Grounded, et initialement AGNU.

La rencontre de Bruxelles avait conclu : (i) au retrait de Well-Grounded du projet ; (ii) à la réorientation des ressources qui lui étaient allouées vers les tâches que FERN devait assurer ; Par rapport à la réorientation du budget et les activités, une réunion parmi tous les partenaires en décembre 2012 a indiqué que FERN pourra appuyer Brainforest avec 1) le suivi du projet, en apportant des outils pour améliorer les rapports et surtout les analyses de résultats, conclusions substantives, 2) la proposition et facilitation pour une

meilleure façon de communication, 3) une formation sur mesure selon les besoins identifiés par les partenaires, 4) appui avec l'organisation de l'atelier finale et 5) plaidoyer adaptés aux premiers résultats des rapports de mission. Une réunion est prévue à Brainforest le jeudi 25 avril 2013 avec tous les partenaires qui permettra de valider le nouveau calendrier de travail pour la 2e année tous ensemble et de concrétiser plus exactement le rôle de FERN. Nous proposons de faire une restitution au sein de la DUE le 26 avril 2013 selon disponibilité.

Axe IV : La communication.

Les raisons de la non mise en ligne des infos sont liées aux travaux effectués sur le site web de Brainforest. Toutefois ces derniers viennent d'aboutir et toutes les informations seront disponibles dans les plus brefs délais.

III - 3) Contrats attribués

Pendant la période de reporting, un seul contrat de plus de 10.000 € a été attribué pour la mise en œuvre de l'Action. Il s'agit de l'achat du véhicule du projet :

- Montant : 11 015 000 FCFA TTC (EUR 16 792,26)
- Procédure d'attribution (Annexe IV du Contrat de subvention ; Point 5.3) : Procédure négociée sans publication (Règles applicables aux marchés de fournitures ; Marché d'une valeur inférieure à EUR 60 000). Après consultation de 3 fournisseurs, nous avons négocié une location-vente avec le fournisseur avec la meilleure offre.
- Nom du contractant : ETS GASSAMFO

III - 4) Veuillez fournir un plan d'action mis à jour

Projet DUE Plan d'Action et Calendrier Juin 2013 – Mai 2014

Axe 1: Sensibilisation et vulgarisation du processus FLEGT (max 16 missions)			
Zone	Partenaire	Description	Date
Estuaire	EsF	Finaliser les 2 sites des 4 en total	Juin-juillet 2013
Nyanga	Nyanga Tour	Finaliser les 2 sites des 4 en total	Juin- Juillet 2013
Ngounie	Muyissi	Assurer la sensibilisation dans les sites identifiés	Juin-juillet 2013
Woleu Ntem	Brainforest avec Dynamique Mitzicoise	Assurer la sensibilisation dans les sites identifiés (Mitzic, Oyem)	Juin-Juillet 2013
Axe 2 : Mise en place de cellule de suivi d'observation			
Identification des investigateurs par les partenaires locaux			Juin-Juillet 2013
Formation des investigateurs par les partenaires locaux (n=20), examen, mise en place de cellule de suivi (n=10-			Aout 2013
Missions de test OI-FLEG au terrain avec partenaires locaux (1 rapport par mission)			Octobre 2013-Février 2014
Rapport final des partenaires sur les missions teste par zone			Mars 2014
Présentation de l'OIF à la plateforme au cours d'une restitution après réception des rapports. Invitation également à l'administration concerné en DUE			Avril 2014
Finalisation des rapports			Mai 2014
Axe 3: Participation efficace de la plateforme Environnement Gabon à la négociation			
Un atelier national sur la traçabilité par TFT			Septembre 2013
Un atelier régional (1 par zone) sur les aspects gouvernance forestière dans le processus FLEGT , leur role dans la mise en œuvre et l'OI-FLEG			Octobre-Novembre 2013
Axe 4 : Communication			
Emission sur le processus FLEGT et le projet DUE/OI-FLEG			Juin
Mise à jour sur le site web (Brainforest, Logging Off) tous les documents du projet			15 Avril au plus tard
Publication accessible pour le grand public sur le projet et OI-FLEG			15 Avril au plus tard
Autres (à identifier, newsletter,)			Avril - Mai
Couverture dans la presse, collaboration Club de Journalistes Vertes			Mai 2013- Mai 2014

Une réunion aura lieu le 25 avril 2013 au sein du bureau de Brainforest avec tous les partenaires pour valider ce calendrier. La DUE sera informée ensuite sur la version finale.

IV - PARTENAIRES ET AUTRE COOPÉRATION

IV - 1) Evaluation des relations entre les partenaires formels de cette Action.

Le projet a bénéficié de la dynamique qui existait déjà entre les différents partenaires en termes de collaboration, avant sa conception et soumission au bailleur. Cette dynamique a donc tout naturellement été poursuivie dans le cadre de la mise en œuvre des activités.

La concertation entre les parties reste à améliorer également afin de renforcer la mise en œuvre des activités.

Ainsi, prenant par exemple les activités de sensibilisation sur les éléments du plan d'action FLEGT à l'intérieur du pays, la mise en œuvre confiée aux OSC locales (AGNU, Nyanga-Tour) s'est faite en collaboration étroite avec Brainforest, pour la partie technique. Tandis que la rédaction de leur rapport d'activité n'a pas fait l'objet d'un suivi étroit.

La conception et la production des supports de communication sur les éléments du plan d'action FLEGT quant à elles, s'est faite en relation permanente avec l'ONG Réseau DIBUMBU.

Venant ensuite à FERN et Well Grounded, ces deux ONG Européennes étaient chargées en tant que partenaires, d'assurer les activités portant sur le renforcement des capacités en matière de plaidoyer (FERN) et d'amélioration des compétences institutionnelles des trois partenaires gabonais (Well Grounded) que sont : Nyanga-tour, Association Gabonaise pour les Nations Unies (AGNU), Réseau Dibumbu.

Le retrait de Well Grounded, en tant que partenaire officiel du projet, obéit à une décision discutée et réfléchie entre partenaires. Laquelle décision, répond à un souci d'apporter une réponse efficace au problème du renforcement des capacités institutionnelles, qui

handicape l'efficacité du travail de plusieurs OSC du réseau FLEGT.

Quant à Réseau DIBUMBU, ce partenaire est chargé de coordonner la communication sur les activités du projet. Cette mission, le partenaire s'est fait fort de l'assurer en collaboration avec Brainforest. A cet effet, des supports de communication et d'informations ont été conçus et produits. La mise en ligne des informations se fait sur le site web de Brainforest à l'adresse : www.brainforest-gabon.org.

IV - 2) Relations entre l'organisation et les autorités étatiques.

D'une façon générale, les relations entre Brainforest et les autorités étatiques ont toujours été tumultueuses. Le contexte spécifique de ce projet a cependant contribué à décrier un tant soit peu les tensions.

En effet, par le truchement des campagnes d'informations sur le FLEGT à l'intérieur du pays, campagnes auxquelles ont toujours été invitées les autorités déconcentrées (responsables des administrations sectorielles, les préfets, et les gouverneurs) et celles décentralisées (les présidents des conseils départementaux), on a observé un début de rapprochement entre les OSC et les Autorités Locales, lequel rapprochement favorise une attitude bienveillante vis-à-vis des activités du projet.

A ce sujet, on peut souligner l'intérêt qu'ont témoigné les gouverneurs des provinces de la Nyanga et de la Ngounié, ainsi que quelques préfets aux problématiques qu'aborde le FLEGT d'une façon générale, et vis-à-vis des activités mises en œuvre par le projet afin de lutter contre l'exploitation illégale des forêts et la pauvreté en milieu rural en particulier.

Les expressions les plus significatives de cette marque d'intérêt ont été : (i) des exhortations à l'endroit de Brainforest, de lier aux messages de sensibilisation et autres activités de renforcement des capacités, des processus plus pragmatiques visant à soulager la pauvreté en zone rurale car, expliqueront la plupart des autorités, un taux important de pratiques forestières illégales tient de l'absence d'alternatives crédibles pour les populations, afin de subvenir à leurs besoins. Aussi, de leurs points de vue, il y a urgence à proposer aux coupeurs illégaux, des alternatives économiques plus crédibles et durables.

IV - 3) Comment ces relations ont-elles affecté l'action ?

Il faut dire que le projet profite du soutien dont il bénéficie pour l'instant de la part des Autorités locales.

Les activités se sont déroulées sans heurts et des réflexions sont amorcées afin d'établir des synergies entre les Conseils départementaux (assemblées locales) et la plateforme FLEGT des OSC gabonaises. Un protocole d'accord a été élaboré par une équipe de juristes. Ce dernier sera discuté avec les parties prenantes : Administration, OSC de la plateforme et Administration des forêts (Agence suivi de la traçabilité).

IV - 4) Les liens et les synergies développés avec d'autres actions.

Des liens ont été développés avec le projet OI-FLEG que met en œuvre Forest Monitor en République du Congo. En effet, intéressée à renforcer les capacités techniques des OSC dans le cadre du suivi des activités forestières, la plateforme FLEGT gabonaise confrontée à l'urgence de tout d'abord définir une méthodologie d'OIF, s'est fait le devoir de développer un processus d'échanges d'informations avec l'OI- FLEG du Congo.

Ce processus d'échange s'est soldé par deux déplacements successifs à Brazzaville au courant des mois de mars et juin. Au cours de ces déplacements, des sessions techniques agrémentées d'exercices pratiques ont été apprises à 4 membres des OSC gabonaises (Brainforest, Environnement Sans Frontière, Réseau Dibumbu), ainsi qu'à bien d'autres acteurs des OSC du Cameroun, de la République Centrafricaine et de la République Démocratique du Congo (RDC).

A ce stade du projet, la méthodologie d'OIF qui va être appliquée par les cellules de suivi des activités forestières sur le terrain est déjà arrêtée.

Entendu que la formalisation des cellules, leurs mises en action pour des missions tests, leur coordination et la publication des premiers rapports sont programmées pour l'année 2 du projet, on peut dire avec certitude que la synergie développée avec Forest Monitor a été concluante pour les activités du projet.

Comme mentionné plus haut, certaines activités de la plateforme Environnement Gabon et par rapport au dynamique des plateformes de la société civil à niveau du continent et même au niveau globale regroupé au sein de l'ACRN, sont financé par FERN mais se

situent dans le même esprit et objectif d'assurer une participation efficace de la société civile à travers un renforcement des capacités des OSC dans le cadre du processus l'APV FLEGT.

IV - 5) Synergie avec d'autres subventions reçues précédemment de l'UE.

La subvention qui permet la mise en œuvre des activités du projet actuel vient en complément de deux premières subventions reçues du programme ACP-FLEGT de la FAO.

En effet, en 2010 et 2011 Brainforest a reçu deux appuis de la FAO afin de mener à terme des actions dont l'une portait sur l'analyse des textes réglementaires du secteur forestier et l'autre sur le renforcement des capacités techniques des OSC membres de la plateforme aux fins de faciliter leur assimilation des concepts du FLEGT.

La synergie entre le projet actuel et les subventions antérieures reçues de la FAO, se traduit par la démarche visant à capitaliser les leçons et enseignements appris de ces projets, pour enrichir notamment les activités d'OIE.

Pour matérialiser cette idée, il a été décidé de procéder à la création des cellules en année 2, une fois le projet de la FAO achevé.



Atelier de sensibilisation Mayumba

V - VISIBILITÉ

Pour assurer la visibilité du projet, un plan de communication a été produit. Ce dernier devait agir sur trois axes afin d'intensifier la visibilité du projet.

Le premier était la presse écrite et audiovisuelle. Il s'agissait de publier ou de faire publier des articles de presse sur les activités du projet, sur le bailleur et le financement, ainsi que sur le processus FLEGT. Des documents annexés au présent rapport (coupures de presses, etc.) illustrent l'effort de garantie de la visibilité du projet, qui a été assuré.

Le second, orienté sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication, devait alimenter le site web de Brainforest d'informations relatives au projet.

Le troisième et dernier axe était la conception et la production de supports de communication avec pour but de vulgariser les contenus du FLEGT. Le plan de communication qui explique en détail la démarche de visibilité est joint en annexe.

La Commission européenne pourrait souhaiter publier les résultats des Actions. Auriez-vous des objections à la publication de ce rapport sur le site Internet d'EuropAid ? Si tel est le cas, veuillez exposer vos objections.

Aucune objection pour la publication. Nous sommes donc totalement ouverts à la diffusion de nos rapports lorsque c'est nécessaire pour des besoins d'efficacité de notre travail.

- ▶ **Nom de la personne contact pour l'Action :** Richelieu ZUE OBAME
- ▶ **Signature :**
- ▶ **Localité :** Libreville
- ▶ **Date à laquelle le rapport était dû :** 27 décembre 2012
- ▶ **Date d'envoi du rapport :** 8 avril 2013



VI - ANNEXES

VI - 1) Rapports de missions (documents pdf en additif)

- Rapport Nzomoe (ONG AGNU)
- Rapport Cocobeach (ONG AGNU)
- Synthèse des missions de Mayumba et Tchibanga(ONG Nyanga-Tour)

VI - 2) Brochures (documents pdf en additif)

- Développer une réglementation des importateurs ;
- Qu'est-ce que le FLEGT ;
- La politique commerciale de l'UE à travers le FLEGT ;
- Pourquoi faut-il développer un partenariat avec les pays producteurs ;
- Glossaire du FLEGT

VI - 3) Note de position de la Société Civile

PLATEFORME DE LA SOCIETE CIVILE GABONAISE SUR LE PROCESSUS FLEGT

NOTE DE POSITION SUR LES NEGOCIATIONS APV-FLEGT

Réunie à Libreville, le 21 avril 2012, la Plateforme des Organisations de la Société Civile (POSC), après avoir procédé à une analyse profonde et détaillée de la grille de légalité, en lien avec la feuille de route sur l'APV, sur les questions ci-dessous énumérées, a arrêté les positions suivantes :

SUR LA FEUILLE DE ROUTE

Constatant qu'elle a été l'objet de nombreux reports, la Plateforme des Organisations de la Société Civile souhaite une rediscussion de la feuille de route ? Afin de permettre aux uns et aux autres de mieux se préparer et de mieux suivre les différents débats.

SUR LA GRILLE DE LEGALITE

La Plateforme des Organisations de la Société civile se propose d'apporter des éléments

concrets dans les principes suivants :

- Principe 3 relatif à la législation sur l'environnement

Constatant l'absence de système de traitement sécurisé des déchets, la Plateforme demande que la question du traitement des déchets lourds soit discutée et fasse l'objet de décisions concrètes.

- Principe 4 relatif à la promotion de l'emploi des travailleurs nationaux

La Plateforme des Organisations de la Société Civile demande la promulgation, la mise en application et l'insertion dans l'APV, du texte réglementaire relatif à la sécurité et santé au travail, ainsi que les dispositions relatives aux conditions de travail telles que prévues dans le Code du Travail.

La société civile souhaite également que, dans le recrutement, soient effectivement appliquées les dispositions réglementaires relatives à la préférence de la main d'œuvre locale, à compétence égale. Elle souhaite, enfin, que soit respectée la réglementation en matière de recrutement, telle que prévue par le Code du travail gabonais.

- Principe 9 relatif au droit des communautés

La Plateforme des Organisations de la Société Civile reconnaît l'importance de la délimitation du domaine forestier rural et sa mise en œuvre. Mais, par souci d'avancer dans les négociations, elle recommande qu'un mécanisme d'appui aux communautés soit intégré dans l'APV, afin d'accompagner les communautés dans la production de cartes participatives de leurs terroirs, permettant de limiter les zones de concessions forestières en dehors des zones de droit des communautés.

Certaines populations locales vivent dans la forêt. Elles y tirent leur alimentation, leur médecine, leur croyance et leur culture. Leur histoire y est inscrite. Il est vital de respecter leurs droits et de sécuriser leur vie quotidienne de nomades dans l'aire qu'ils occupent depuis des siècles.

La société civile réitère son souhait d'accompagner la réflexion sur la mise en œuvre d'un cadre juridique et institutionnel durable des forêts communautaires.

En vue d'enrichir la réflexion, la Plateforme des Organisations de la Société Civile se propose d'élaborer, d'ici au mois de juin, un manuel de procédure et un modèle de cahier de clauses contractuelles adressé aux autres parties prenantes, afin de compléter la disposition 251 du Code forestier.

Suite à sa large concertation, la Plateforme des Organisations de la Société Civile rappelle l'importance d'intégrer dans le corps de l'APV, une annexe sur les informations à rendre publics et une sur les textes législatifs à prendre.

Enfin, la Plateforme des Organisations de la Société Civile souhaite qu'un observatoire indépendant des forêts soit intégré dans le processus de négociation. L'observatoire indépendant des forêts constitue un instrument permettant d'améliorer la gouvernance de la ressource forestière. Cet outil sera un partenaire et une entité complémentaire de l'Etat, dans l'accomplissement de ses missions.

Fait à Libreville, le 21 avril 2012

LISTE DE PRÉSENCE

VI - 4) Planning des actions de communication (documents pdf en additif)

VI - 5) Guide de la communication (documents pdf en additif)

VI - 6) Articles de presse

- Articles en ligne
 - *Agence Gabonaise de Presse* : Les autorités de Mayumba édifiées sur le FLEGT(<http://www.agpgabon.ga/spip.php?article2344>)
- Coupures de presse(Gabon Matin)
 - *Les autorités de Mayumba édifiées sur le FLEGT* (Quotidien d'Informations Générales- N° 899 du mardi 14 mai 2012)



VI - 7) Liens consultables

<http://loggingoff.info/fr/document/la-soci%C3%A9t%C3%A9-civile-gabonaise-pr%C3%A9sente-sa-premi%C3%A8re-note-de-position>

<http://www.fern.org/fr/publications/toolkits/provoquer-le-changement-un-kit-d%E2%80%99outils-pour-les-ong-africaines>

<http://gabonmaterre.org/index.php/activites/actu/atelier2-2>

<http://www.fern.org/fr/lesdroitsfonciersauGabon>

<http://gabonmaterre.org/index.php/activites/actu/atelier1-2>

<http://www.gabonmaterre.org/>

<http://loggingoff.info/fr/document/tous-les-documents-et-pr%C3%A9sentations-de-notre-at%C3%A9lier-crn-du-3-au-10-octobre-2012-%C3%A0-bruxelle>

<http://loggingoff.info/fr/document/note-de-position-du-r%C3%A9seau-pour-les-droits-des-communaut%C3%A9s-sur-flegt-et-redd-du-9-octobre-2>

<http://loggingoff.info/fr/processes/flegt>

PROJET

«Assimilation et vulgarisation des éléments
du plan d'action FLEGT par la société civile gabonaise,
pour sa participation qualitative aux travaux de
négociation et de mise en œuvre de l'APV»